

ti culiere de paix, si l'on vouloit en exclure la Couronne de France, ou stipuler quelque chose au préjudice de ses intérêts. On a fait aussi entendre à ce Prélat, que l'intention du Roi étoit de continuer à la Nation Françoisé les mêmes avantages dont elle a jouï sous le précédent règne, & qu'ainsi les Marchands passagers & autres Sujets de cette Nation qui viendroient en Espagne, devoient être assurés d'y trouver la même protection que par le passé.

Cette déclaration fut faite à l'Ambassadeur de France, sur ce qu'on avoit informé le Roi de diverses insultes commises contre plusieurs François depuis la mort du feu Roi, tant à *Madrid* qu'en d'autres Villes du Royaume; & il en a suivi un ordre de rechercher les auteurs de ces violences & de les punir rigoureusement.

Mais une des principales choses dont la Cour se soit occupée depuis l'avènement du Roi au Trône, a été le rétablissement de la bonne intelligence avec le Roi de Sardaigne, à qui l'on a envoyé quelques Couriers. Le premier qui lui fut dépêché portoit une Lettre de notification du Roi touchant le décès de Philippe V. Elle étoit conçue dans des termes remplis d'affection; Elle renfermoit entre-autres choses, « que les
» deux Maisons Royales étant unies par les
» liens du sang, ce seroit pour lui une très-
» grande satisfaction de les voir réunies par
» l'intérêt commun & la bonne intelligence. » Lettre à laquelle Sa Majesté Sardaignoise a répondu par un Courier arrivé d'*Italie* le 27. Juillet » qu'elle étoit très-sensible à la mort du
» feu Roi Philippe V. & qu'elle se prêtera avec
» joye à tous les arrangemens qui pourront
» conduire à un accommodement raisonnable
» des

IV.
Paix re-
cherchée
avec la Cour
de Turin.